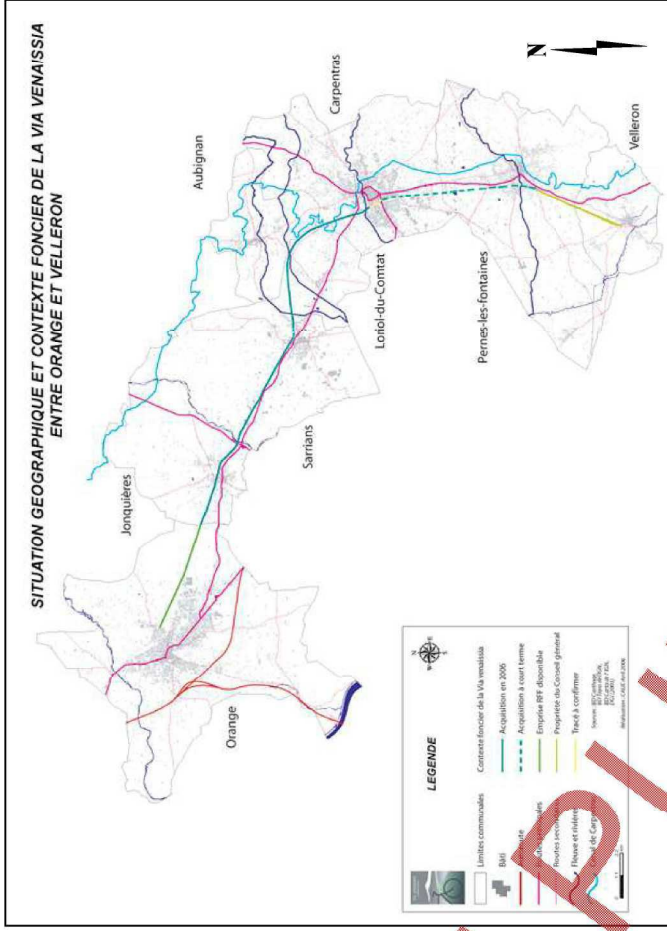
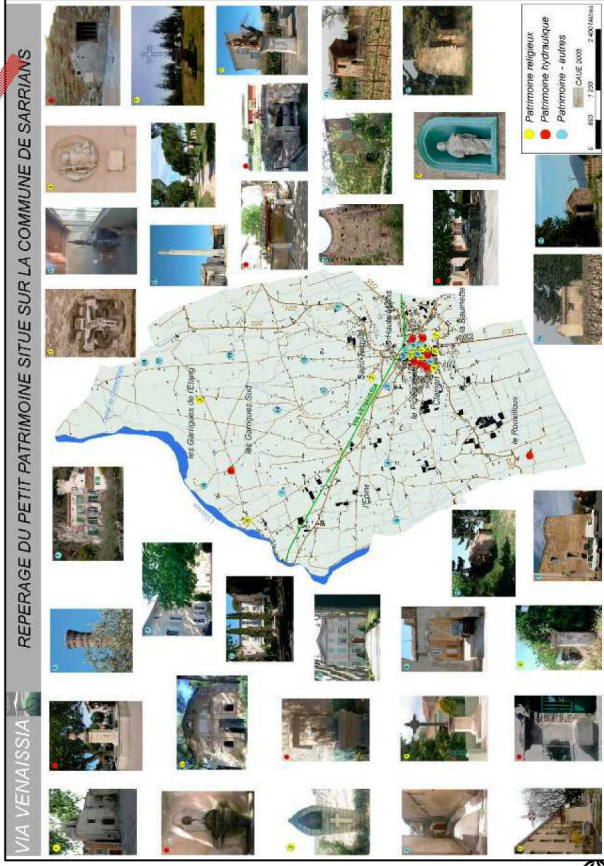


La Via Venaissia

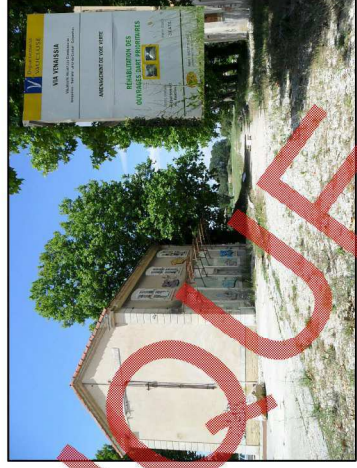
Le syndicat mixte de la Via Venaissia regroupe la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze, la Communauté de communes les Sorgues du Comtat, la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin et la commune de Velleron. Créé le 8 février 2000, il a pour objectif la réalisation d'une voie verte, piste cyclable en site propre reliant Jonquières à Velleron et proposant à terme une connexion à la voie du Léman à la mer, à hauteur de Châteauneuf du Pape, et une connexion à la voie verte du Calavon, à hauteur de Robion. Cette voie s'appuie sur le site de l'ancienne voie ferrée.

C'est une grosse ambition pour les collectivités, tant pour les déplacements quotidiens que pour le tourisme et de nombreux projets de développement touristique qui vont pouvoir voir le jour dans un esprit de développement durable au cœur du Vaucluse.



(Source : Site Internet du CAUE84)

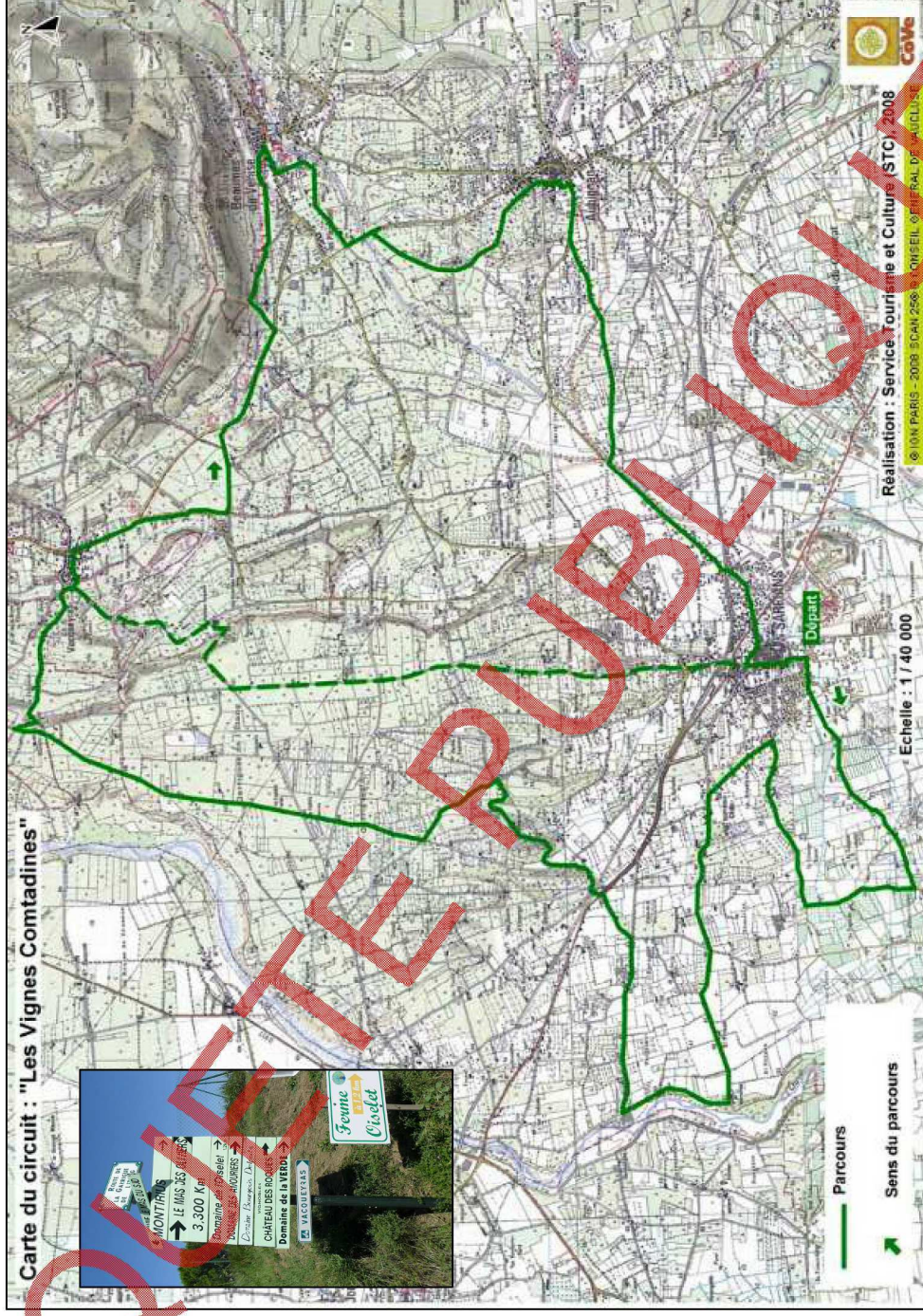
C'est le CAUE de Vaucluse qui assure l'animation de cette structure intercommunale. Dans le cadre de ce projet, le CAUE a réalisé un inventaire minutieux du petit patrimoine rural, et notamment à l'échelle de la commune de Sarrions, permettant de mettre à jour la richesse historique et culturelle que recèle la commune.



✿ Circuits vélo « Les Vignes Comtadines »

Ce circuit a été créé par la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin. Ce circuit, balisé sur une distance de 32,5 km, prend son point de départ depuis la place Jean Jaurès à Sarrians. Cet itinéraire traverse les communes de Vacqueyras et de Beaumes-de-Venise.

La vigne est la reine de cet itinéraire. Toutes les communes traversées sont célèbres pour leurs vins en AOC Côtes du Rhône et AOC Ventoux mais aussi pour la culture de plants de vignes. On découvre² également, au détour des chemins, l'importance de l'eau en traversant le Canal de Carpentras et en longeant son canal de dérivation sur le plateau des garrigues entre Sarrians et Vacqueyras. L'eau a aussi permis l'implantation d'autres cultures comme la fraise, le maraîchage, les arbres fruitiers...





✂ Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le PDIPR a été créé par la loi en 1983. Il a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux mais aussi de garantir la continuité des itinéraires de randonnée. C'est un outil efficace pour gérer et améliorer les réseaux d'itinéraires dans le respect de l'environnement. C'est également une opportunité pour mieux organiser la pratique et valoriser les territoires.

L'inscription d'un itinéraire au PDIPR le protège juridiquement, il est donc opposable aux tiers en cas de projets pouvant menacer la pratique ou en modifier les caractéristiques. Les communes sont parties prenantes car leur délibération est obligatoire pour inscrire un itinéraire au plan.

Des itinéraires de randonnée définis par le PDIPR ont été mis en place sur la commune de Sarrians. Des circuits sont aussi proposés et notamment : deux circuits à travers la Plaine de Sarrians (Les Châteaux et Les Pradas) et trois autres (Les Vignes, Le Castellas et Le Canal) sur les Garrigues, son relief et son plateau. Un sixième circuits est proposé pour découvrir le centre ville de Sarrians (le circuit des Lutrins).

Ces itinéraires sont de réelles opportunités pour les communes qui souhaitent développer des activités sportives de pleine nature. Ils permettent de proposer une offre de randonnées équestres ou pédestres dans un contexte sociale et touristique, où les chemins et sentiers répondent de plus en plus à un réel besoin de la population local et touristique.

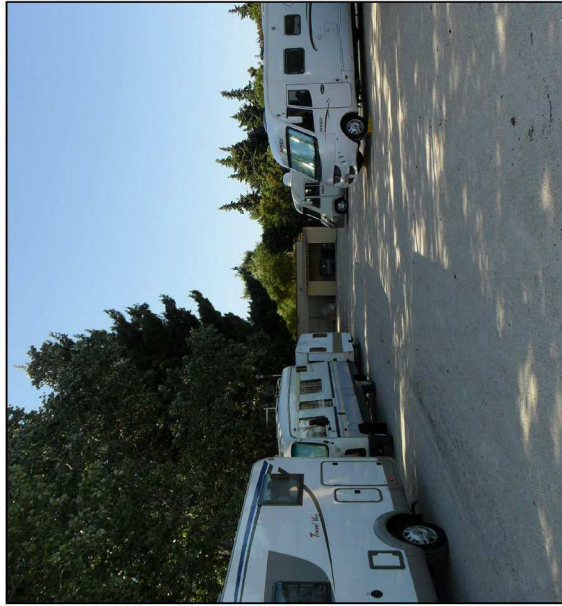


Hébergements

La commune compte un nombre relativement important de structures destinées à l'hébergement touristique. La proximité de centres urbains comme Avignon, Orange ou Carpentras permet à Sarrians de bénéficier d'un éventail d'offres en hébergement assez large, dans un rayon relativement limité. Cette diversité est également renforcée par la proximité de communes plus petites mais à la renommée internationale (Beaumes-de-Venise, Vacqueyras,...). Par conséquent, de nombreux touristes sont uniquement de « passage » au sein du territoire communal et résident dans les communes environnantes. Progressivement, les sources de revenus de la commune se diversifient grâce au tourisme, qui repose en partie sur la situation de la commune (au cœur du département et du Comtat Venaissin, à proximité du Mont Ventoux, le long de la route touristique des vins...) et sur son patrimoine.

Tourisme - Hébergement	
Chambres d'hôtes	12
Gîtes	23
Camping	2
TOTAL	37

(Source : Mairie 2011)





I.3.5 – L'AGRICULTURE ET TERROIR AGRICOLE

a) Le contexte départemental

L'activité agricole du Vaucluse s'articule autour de trois productions majeures : vins, fruits et légumes qui représentent 82 % de la potentialité agricole du département. Les filières viticole (40 %) et fruitière (30 %) en sont les deux piliers avant les légumes (12 % du chiffre d'affaires agricole). La production de plants de pépinières (9 %) qui regroupe notamment les pépinières viticoles et les vignes mères de porte greffe, arrive en quatrième position.

Le Vaucluse est le premier producteur national pour la cerise, le raisin de table et la truffe. Il prend la deuxième place pour le melon, la poire, la courge, la courgette et la lavande. Il est en troisième position pour les vins d'appellation, la figue, la fraise, le lavandin et deux légumes phares de la ratatouille : le poivron et l'aubergine.

Des exploitations moins nombreuses mais qui s'agrandissent, avec des potentiels de production accrus

En 10 ans (2000-2010), le Vaucluse perd près d'un quart de ses exploitations, mais sa surface agricole diminue moins fortement (-10%). Les exploitations professionnelles s'agrandissent, passant de 16 à 19 ha de superficie agricole utilisée en moyenne par exploitation. Les cultures spécialisées, principalement le secteur arboricole et le verger, diminuent (-22%). Un faible renouvellement de la part des jeunes chefs d'exploitation est constaté. En 2010, 16% des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans, contre 23% en 2000.

En 2010, le nombre d'exploitations est de 5 920 dans le Vaucluse, soit 27 % du total régional. Ces exploitations s'étendent sur 111 220 ha de superficie agricole. 1 910 d'entre elles ont disparu en dix ans, soit près d'une sur quatre. Cette baisse est comparable à celle que connaît la région. Toutefois, le potentiel de production a moins diminué que le nombre d'exploitations (- 14 %), les exploitations de potentiel économique important ayant disparu moins rapidement que les autres. Ainsi, en 2010, les 10% d'exploitations les plus grandes contribuent à 43% du potentiel de production standard du département.

En effet, on constate entre 2000 et 2010 une diminution plus soutenue des petites exploitations (-30%). Il s'agit des exploitations dont le potentiel de production est inférieur à 25 000 €. Elles ne représentent que 34% des exploitations du département, occupent 8% de la superficie agricole et contribuent pour 3% à la production agricole potentielle départementale.

Les exploitations agricoles selon leur potentiel de production, en 2010			
Chiffres d'affaires en €	Nombre d'exploitation	Part	Occupation de la SA
TOTAL	5920	100%	100%
< 25 000	2020	34%	8%
> 25 000	3900	66%	92%
Dont > 100 000	2190	37%	69%

En 2010, un peu plus d'1/3 des exploitations du département sont gérées par des exploitations individuelles. Cette proportion est faible à l'échelle de la région PACA, qui totalise près de 80% d'exploitations individuelles. De plus, dans le Vaucluse ce statut est en net recul puisqu'il concernait plus des 3/4 des exploitations en 2000.

De manière générale, on note une augmentation des terres cultivées par les exploitations professionnelles. Les exploitants individuels deviennent moins nombreux, et les formes sociétaires se multiplient et plus particulièrement les EARL, dont la part passe de 12 à 17% des exploitations entre 2000 et 2010.

La vigne perd un peu de terrain, les plantes à parfum et les prairies s'étendent

En 2010, les vignes occupent 46 % de la superficie agricole du département et s'étendent sur 50 930 ha, environ 7 000 ha de moins qu'il y a dix ans. Les vignes de qualité (AOP et IGP) reculent moins fortement (- 8 %) que les vignes sans indication géographique (- 40 %) mais perdent toutefois 3 700 hectares.

Elles couvrent aujourd'hui 95 % de la superficie en vignes du département (93 % en 2000). Les vignes à raisin de table sont quant à elles en diminution (- 26 % en dix ans) et n'occupent plus que 3 300 ha.

Les surfaces en céréales et oléoprotéagineux sont relativement stables et occupent 21 % de la superficie agricole en 2010 (19 % en 2000). Le blé dur représente à lui seul 64 % de cette surface en grandes cultures et est en augmentation de 10 % sur les dix dernières années.

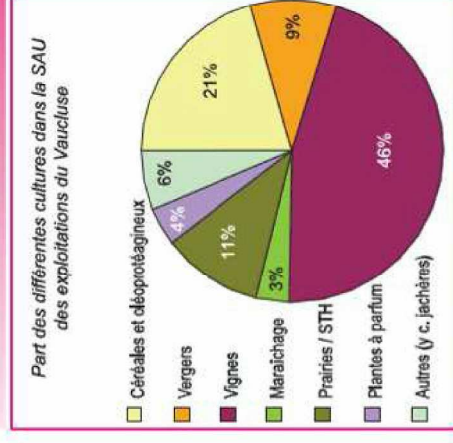
Les prairies, cultures fourragères et surfaces toujours en herbe occupent 1 600 ha de plus qu'il y a dix ans, soit 11 % de la superficie agricole départementale. La superficie toujours en herbe peu productive, 56 % de ces surfaces, s'est en effet étendue depuis 2000, tout comme les prairies temporaires, qui occupent 1 800 ha (350 ha en 2000). Le poids des prairies dans la superficie agricole est aujourd'hui supérieur à celui de l'arboriculture, ce qui n'était pas le cas il y a dix ans.

L'arboriculture a en effet perdu près de 3 000 ha, la plus forte réduction du département. Le verger de poirier, en particulier, a perdu plus de la moitié de sa superficie en dix ans et n'occupe plus que 530 ha. Les vergers de pommiers et de cerisiers restent prépondérants avec respectivement 3 800 et 2 700 ha. Les oliviers connaissent, quant à eux, une augmentation de leur superficie (+ 25 %) et occupent 1 100 ha.

Dans le même temps, la part des plantes à parfum augmente et s'établit à 4 % de la superficie agricole en 2010, 300 ha de plus qu'en 2000. La lavande est cultivée sur 1 640 ha (+ 13 %) et le lavandin sur 2 400 ha (+ 2 %).

Enfin, le maraîchage recule de manière significative : il perd 800 ha en dix ans et n'occupe plus que 3 % de la superficie agricole utilisée.

Les vignes occupent un peu moins de la moitié de la superficie agricole



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Toutefois, l'orientation technico-économique du Vaucluse reste la viticulture

Le Vaucluse est l'un un plus grand département viticole français : 46% de son territoire est planté de vignes et produit près de la moitié des Côtes du Rhône. Il se classe troisième pour la production de vins d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), derrière la Gironde et la Marne. De la production des plants de vigne jusqu'à la commercialisation à l'échelle internationale la viticulture est une des grandes forces économiques du Vaucluse et emploie 57% des salariés permanents et 61% des saisonniers du département. Les exploitations en orientation viticulture représentent plus de la moitié des exploitations du département (55%) et participent pour 57% au potentiel de production départemental.

95 % des vignes du Vaucluse sont orientées en 2010 dans la production de vins de qualité (elles étaient 93 % en 2000). Parmi celles-ci, les superficies en appellation d'origine protégée, très majoritaires (38 100 ha, soit 82 % des vignes à raisin de cuve), se sont réduites (-16 %) au profit des superficies en indication géographique protégée. Ces dernières occupent désormais 6 300 ha, 3 600 de plus qu'il y a dix ans. Les vignes sans indication géographique ont perdu 40 % de leur superficie et recouvrent 2 200 ha en 2010.

Près de 90 % des exploitations orientées en viticulture produisent sous signe de qualité, une part nettement supérieure à la moyenne du Vaucluse (61 %). Par ailleurs, la certification biologique y est plus fréquente et concerne 11 % des exploitations.

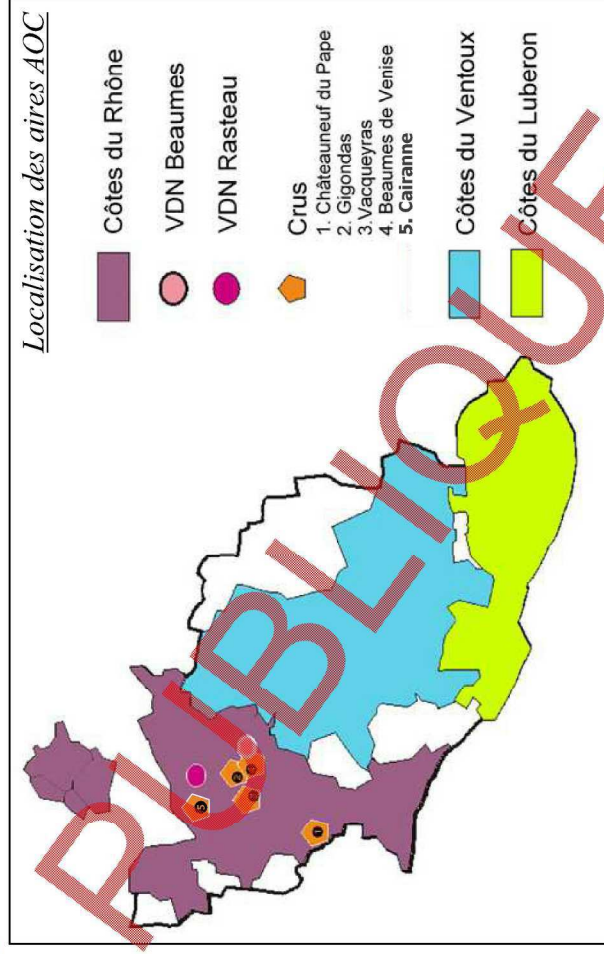
Dans le Vaucluse, les Côtes du Rhône s'étendent sur 46 communes de la vallée du Rhône, sur les contreforts du Mont Ventoux et sur les Dentelles de Montmirail.

Les vins des Côtes du Rhône sont classés en :

- Crus (Châteauneuf du Pape, Gigondas, Vacqueyras, Beaufort de Venise, Rasteau et Cairanne),
- Côtes du Rhône Villages communal (Puyméras, Massif d'Uchaux, Roaix, Séguret, Sablet, Valréas et Visan, Plan de Dieu),
- Côtes du Rhône villages (32 communes de Vaucluse),
- Côtes du Rhône.

D'autres appellations sont présentes dans le Vaucluse :

- L'AOC « Ventoux ». Situé sur les contreforts du Mont Ventoux, le vignoble des Côtes du Ventoux s'étend au sud et à l'ouest du Massif. 51 communes constituent l'Aire d'Appellation, toutes inscrites dans le département du Vaucluse.
- L'AOC « Luberon ». Le parc régional du Luberon joue le rôle d'écrin pour le vignoble du Luberon. Celui-ci s'étend sur 36 communes, toutes situées dans le sud-est du département.





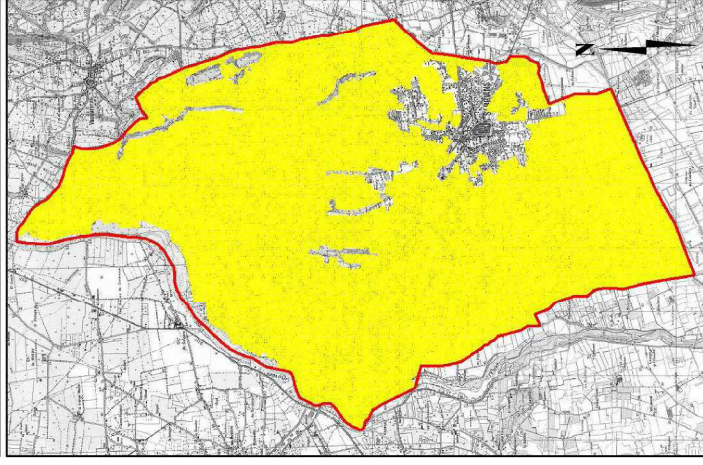
Le contexte local (source : agreste – recensement 2010)

Les données du présent chapitre sont issues principalement des Recensements Général Agricoles de 2000 et 2010, certaines informations peuvent ainsi avoir évolué sur la commune.

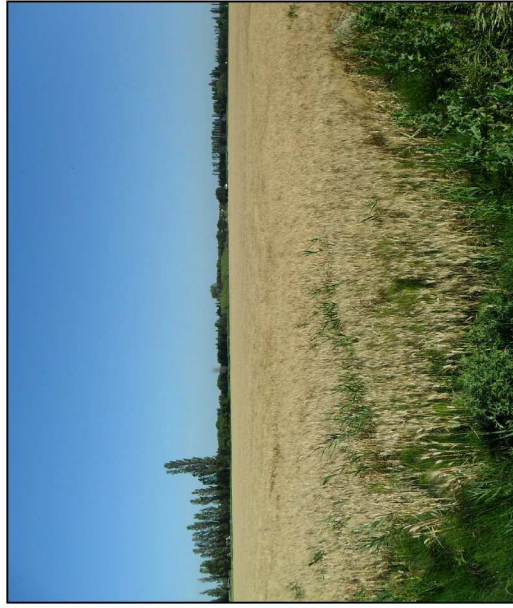
A Sarrrians et plus généralement sur l'ensemble du Vaucluse, il existe une très forte pression périurbaine pour habiter en zone agricole. Cela est lié, d'une part à la tradition de l'habitat rural dispersé dans le comtat, et d'autre part au désir de campagne et de nature qui constitue une aspiration de la société française depuis trente ans.

En 2010, la superficie agricole utilisée représentait environ 2032 ha, soit environ 54% de la surface totale de la commune, d'après le recensement agricole de 2010. Ce chiffre important traduit la vocation agricole de la commune. On peut le comparer avec le département de Vaucluse, sur lequel l'agriculture couvre 36% du territoire, la forêt 35% et les espaces urbains 22%.

Les espaces à vocation agricole



(Source : SCAN25, IGN)



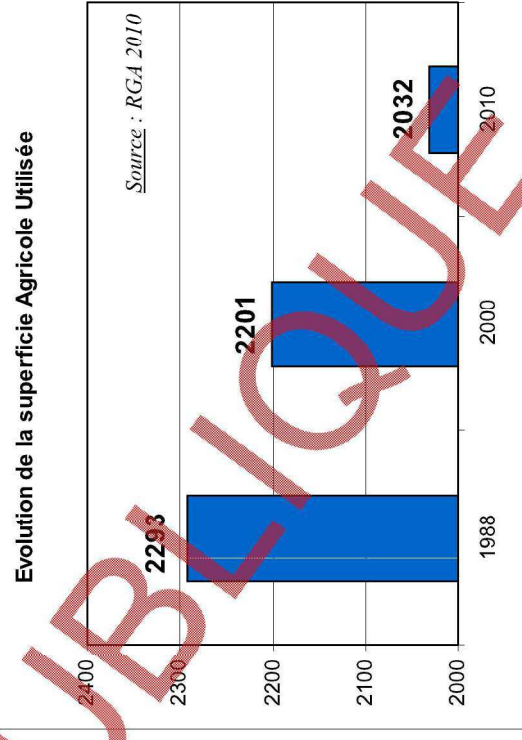
▪ Les surfaces agricoles et les terres cultivées

En 2010, les principales cultures sur la communes sont : la viticulture avec 65% de la SAU (avec 1325ha), la culture de céréales avec 15% de la SAU (soit 297ha), l'arboriculture et l'oléiculture avec 3% de la SAU (avec 68ha), et la culture de légumes frais (avec 4% de la SAU) soit 74ha.

Entre 2000 et 2010, on constate certaines évolutions au niveau des différentes cultures :

- Les Vignes ont vu leur superficie augmentée de 8% (soit +102ha) et leur part de +9pts (passant de 56% à 65% en 2010).
- les cultures de céréales ont diminuées de 1pt en part (part de 16% en 2000, et 15% en 2010), et ont diminuées de 15% en superficie (soit -50.8 ha).
- L'arboriculture et oléiculture a vu sa superficie baissée de 36% (soit -38ha), et les légumes frais de -49.6ha.
- Le cheptel de la commune est en diminution, en 2000 le nombre d'unités Gros Bétail (UGB) s'établissait à 143 unités, contre 106 en 2010, soit une diminution de 26%.

Les chiffres clés (RGA 2010)		
	2000	2010
Nombre d'exploitations	192	159
Nombre de chef d'exploitations et de coexploitants	213	186
Nombre total d'actif sur les exploitations (Unité de travail annuel)	494	577
Superficie agricole utilisée des exploitations	2201 ha	2032 ha
Terres labourables	657 ha	500 ha
Céréales et oléoprotéagineux	348 ha	297 ha
Vignes	1223 ha	1325 ha
Arboriculture, y compris oléiculture	106 ha	68 ha
Légume frais	123 ha	74 ha
Nombre d'unités Gros Bétail (UGB)	143	106



En 2010, la SAU des exploitations ayant leur siège sur la commune de Sarrians s'élevait à 2032 hectares, contre 2201 ha en 2000, et 2293 ha en 1988. En 22 ans (1988 – 2010), la SAU a diminué de 11.38 %, et a perdu 261 ha.

Sur le département du Vaucluse, la SAU des exploitations siège suit la même tendance ; en effet elle diminue depuis 1988, avec une baisse de 15.5% entre 1988 et 2010.

Les exploitations agricoles et les chefs exploitants (Source RGA 2010).



Titre I – Bilan de l'existant, analyse des besoins

Evolution du nombre d'exploitations	1988	2000	2010	Evolution 1988/2010
Toutes exploitations	226	192	159	- 29.6%
SAU moyenne (en ha)	10.14	11.46	12.78	+ 2.68pts
Superficie agricole utilisée (ha)	2293	2201	2032	- 11.38%

Au regard du recensement agricole de 2010, sur la commune de Sarrrians, les exploitations sont au nombre de 153. On constate, qu'entre 1988 et 2010, leur nombre a connu une diminution importante (-67 exploitations). Par ailleurs on remarque que les exploitations ayant leur siège sur la commune ont une SAU moyenne de 12.78ha en 2010 contre 10.14 ha en 1988 (soit +2.68 pts).

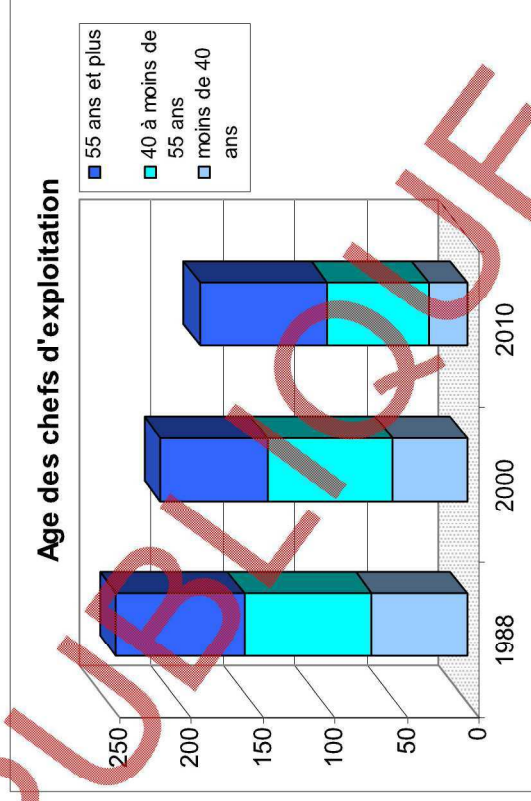
Les chefs d'exploitations	1988	2000	2010	Evolution 1988/2010
Chefs et co-exploitants	244	213	186	- 23.7%

Entre 1988 et 2010, le nombre de chefs d'exploitation a connu une baisse importante de 23.7% (passant de 244 à 186).

Quand on s'intéresse à l'âge des chefs d'exploitation, on constate qu'en 2010 : 48% des exploitants ont plus de 55 ans, (89 personnes), 38% ont entre 40 et 55 ans (soit 70 personnes), et 15% ont moins de 40 ans (soit 27 personnes).

Entre 1988 et 2010, on constate un vieillissement de la profession, avec une diminution du nombre et de la part des moins de 55 ans (-58 personnes, et -11.5points en part), au profit de la part des plus de 55 ans, qui augmente de 12 pts en part (48% en 2010 en part, contre 36% en 1988). La part des moins de 40 ans, représente 15% en part contre 27% en 1988.

Cette évolution, risqué, à terme, d'handicaper fortement le devenir de cette profession.



Source : RGA 2010

Les Appellations Contrôlées

La commune de Sarrrians est incluse dans plusieurs zones d'appellations justifiant la qualité des terroirs sur lesquelles s'appuient les exploitants.

En premier lieu, concernant la production viticole, la commune appartient à l'aire d'appellation « Vacqueyras », « Côtes du Rhône » et « Côtes du Rhône primeur » (rouge et rose).

Le Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône, en partenariat avec le Conseil Général de Vaucluse, a analysé les potentialités viticoles agronomiques et paysagères sur la commune de Sarrrians.

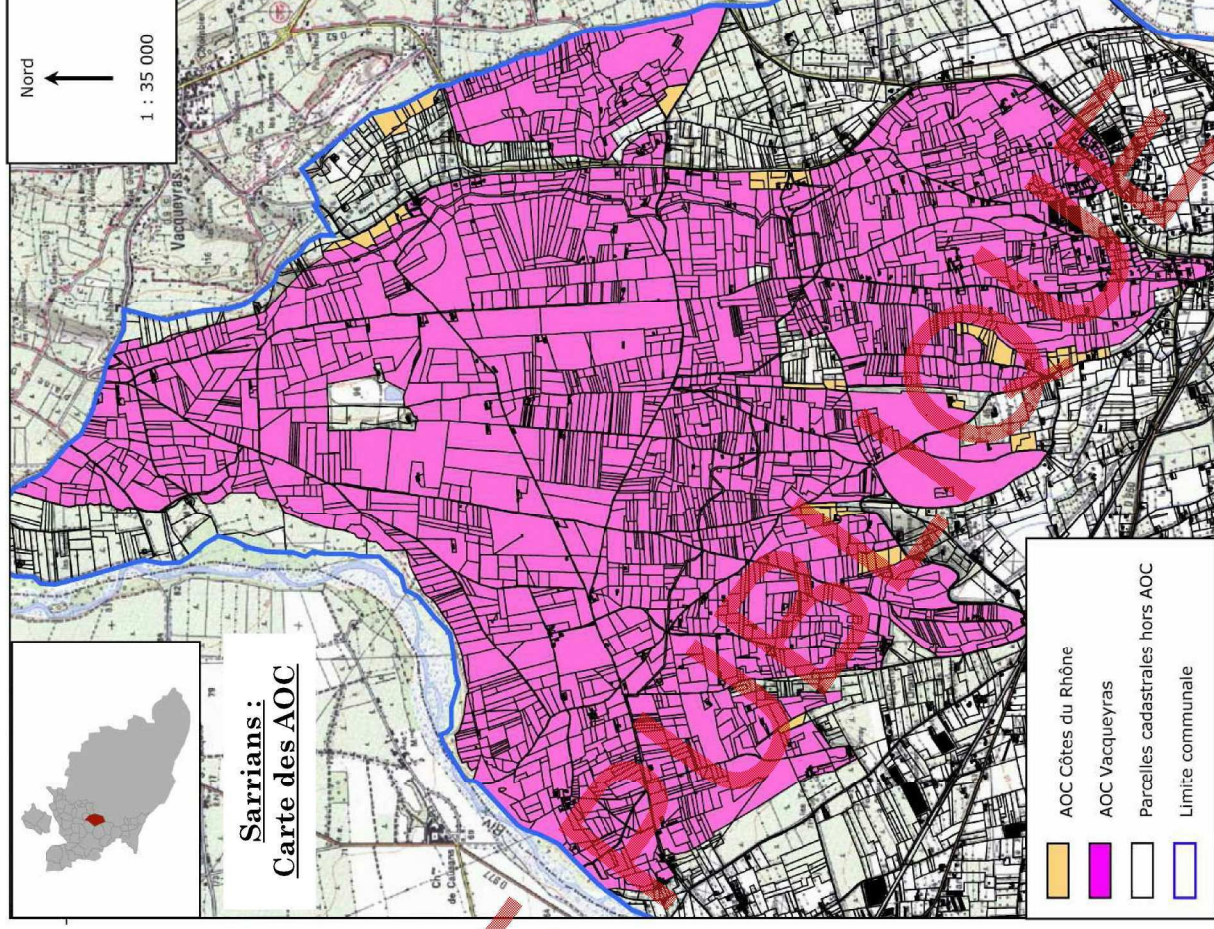
Les éléments concernant la zone viticole sont issus de cette étude :

- 50% du territoire communal se trouve en AOC.
- 98% de la zone AOC est en AOC Vacqueyras, le reste en AOC Côtes du Rhône.
- En 2004 : 394 ha revendiqués en AOC Vacqueyras et 115 ha revendiqués en AOC Côtes du Rhône!

Ce chiffre correspond au cumul des surfaces déclarées en AOC Côtes du Rhône et AOC Vacqueyras en 2004 par les exploitations agricoles sur la commune de Sarrrians.

On constate également, qu'entre 1997 et 2004, le nombre de déclarants en AOC Vacqueyras est en augmentation et en diminution pour l'AOC Côtes du Rhône.

La zone AOC correspond à une prolongation du plateau alluvial de Vacqueyras délimité à l'Ouest par l'Ouvèze et à l'Est par le vallon de la Mayre de Payan. La zone AOC occupe la moitié nord du territoire communal. C'est un secteur à dominante agricole partagé entre viticulture et maraîchage.



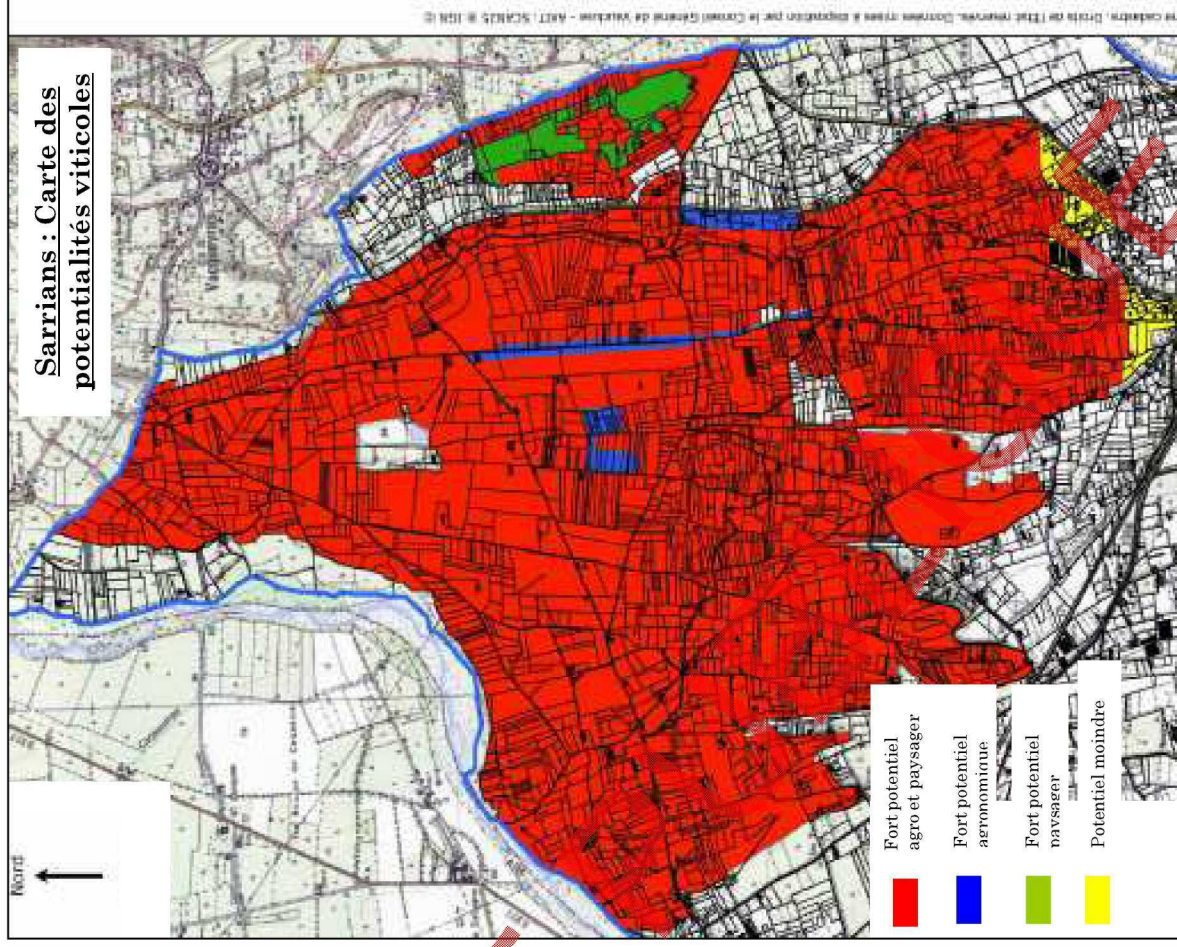
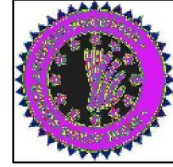
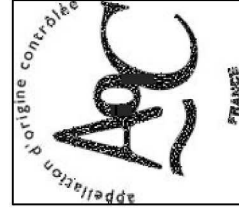
Dans le cadre d'une concertation avec les vignerons, quatre types de zones ont été identifiés :

- les zones viticoles à fort potentiel agronomique et paysager, qui représentent 90% de l'aire d'appellation. Cette forte représentativité souligne le caractère viticole prononcé de la commune.
- les zones viticoles à fort potentiel agronomiques, qui représentent approximativement 2% de l'aire d'appellation communale.
- les zones viticoles à fort potentiel paysager, qui occupent approximativement 4% de l'aire d'appellation. Ces zones correspondent à des secteurs boisés en forte pente, difficilement aménageables sur le plan viticole.
- les zones présentant un potentiel moindre sur les plans agronomiques et paysager représentent approximativement 4% du périmètre, délimitées en AOC.

En outre, le terroir viticole de la commune est également inscrit au sein des IGP (Indications Géographiques Protégées) « Vins de Pays de Vaucluse » et « Vins des Portes de la Méditerranée ».

De plus, la commune est également incluse dans le périmètre AOC « Huile d'Olive de Provence ».

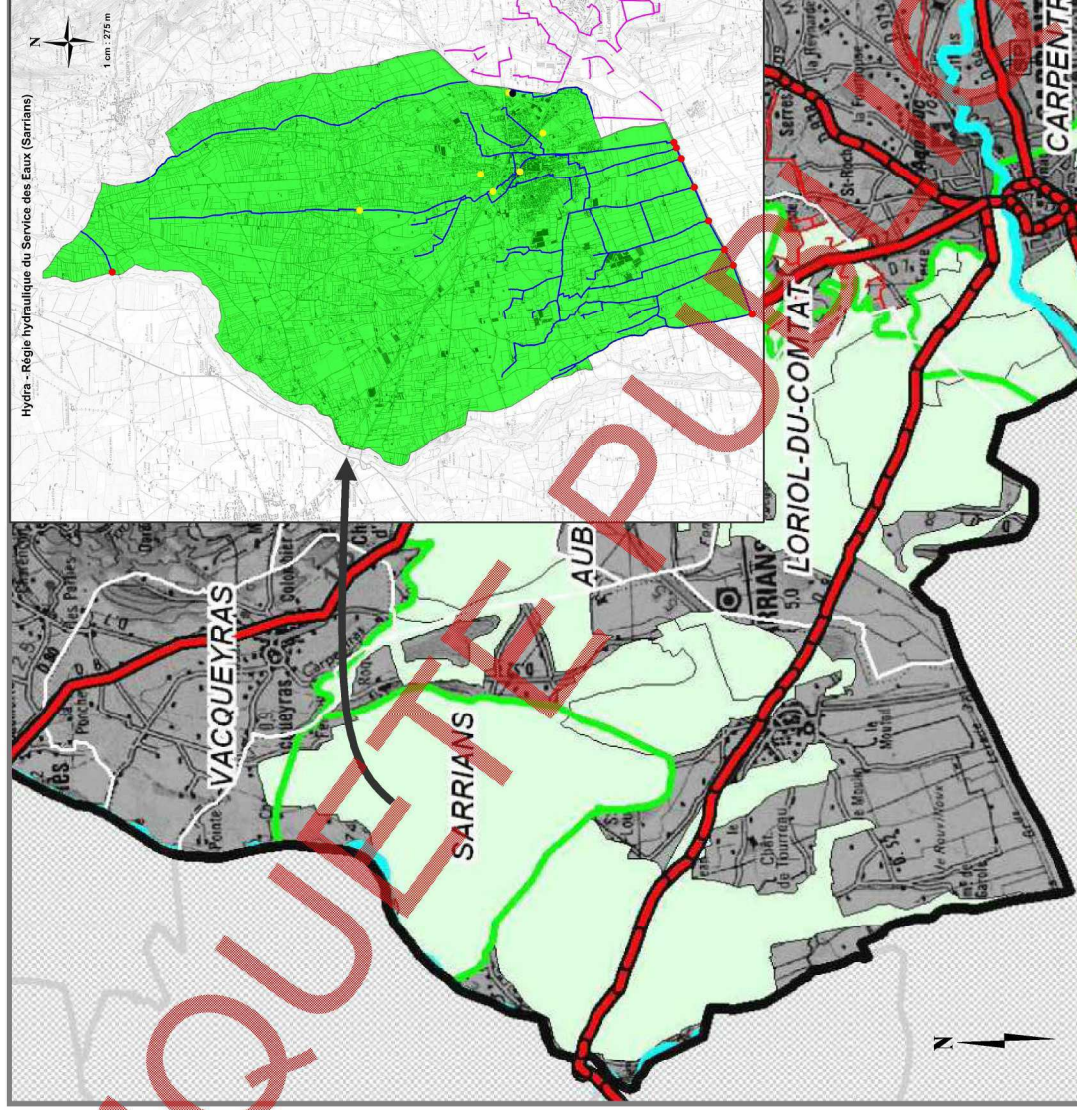
Enfin, les Indications Géographiques Protégées « Agneau de Sisteron » et « Miel de Provence » sont également recensées sur le territoire de Sarrians.



✻ L'irrigation

Des canaux d'irrigation disposant d'une ressource en eau insuffisante, ne permettent pas de répondre aux besoins de nombreux usages, agricoles et autres, sur le territoire de la CoVe. L'irrigation est essentielle pour le maintien et le développement de l'agriculture. Les ressources naturelles de surface sont aujourd'hui insuffisantes pour les besoins de l'irrigation, nécessitant le recours à d'autres ressources, artificielles (canaux d'irrigation), ou naturelles par les prélèvements en nappes profondes.

La commune de Sarrians bénéficie d'un bon maillage d'un réseau de canaux d'irrigation et permet d'irriguer la quasi totalité du territoire communal.



Présentation du réseau d'irrigation collectif	
Les réseaux :	réseaux gravitaires
	réseaux sous pression
	périmètres d'irrigation des AS (gravitaires)
Limites SCOT	Périmètre SCOT
	Limites communales
Infrastructures	Axes routiers majeurs
Réseau hydrographique majeur	



LA SYNTHÈSE - ECONOMIE

- Une augmentation du nombre d'actifs, marquée par :
 - Un taux d'activité en augmentation, représentant, en 2013 : 72.74%.
 - Un taux de chômage qui reste inférieur (10.5%) à la moyenne départementale (16.4%) et à la moyenne de la COVE (15.5%).
 - Une hausse des flux migratoires vers les bassins d'emplois alentours.
- Un tissu économique local diversifié, avec :
 - Une offre de commerces qui se pose en complément de l'offre des centres urbains environnants, constituant le second pôle commercial de l'Arc Comtat Ventoux.
 - Une fonction touristique en essor qui bénéficie de la renommée de la route des vins.
 - La localisation d'une zone d'activités industrielles et artisanales.
- Une agriculture confrontée aux difficultés actuelles, mais qui conserve un secteur viticole dynamique.
 - ↑ Une tissu économique dynamique et diversifié et représentant le second pôle commercial de l'Arc Comtat Ventoux.
 - ↑ Un rôle essentiel de la viticulture dans l'économie locale touristique, notamment, et des espaces naturels (perspectives de vue sur le Ventoux).

- I.4 LES SERVICES & INFRASTRUCTURES -

I.4.1 – LES INFRASTRUCTURES DE DEPLACEMENT

a) Les infrastructures routières

Le territoire de Sarrians est structuré par un réseau viaire principal traversant la commune d'Est en Ouest et permettant la liaison entre Carpentras et Orange. Aux côtés de cet axe Est-Ouest majeur, le territoire communal est parcouru par différentes voies permettant de relier le bourg villageois aux communes situées au Nord et au Sud de ce cœur urbanisé de la commune.

Ce réseau principal se densifie à mesure que l'on s'approche du centre et rayonne en étoile à partir du cœur villageois.

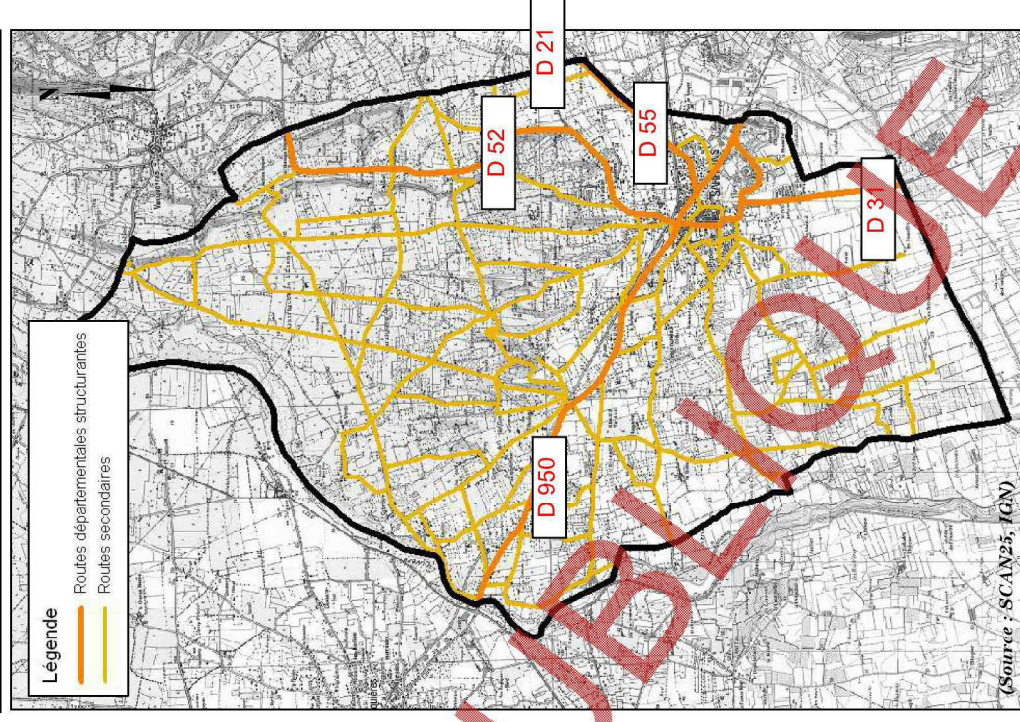
Les routes départementales 21, 52 et 55 assurent le lien entre le noyau villageois sarriannais et ceux de Vacqueyras, Aubignan et Beaumes de Venise qui entourent, au Nord et à l'Est la commune.

Les communes de Monteux et de Bédarrides (Sud-Est et Sud-Ouest) sont desservies par les routes départementales 31 et 52.

Aux côtés de ces axes d'envergure, qui se regroupent autour du noyau villageois, coexistent un réseau secondaire de grande importance à l'échelle de la commune puisque il contribue à assurer l'ensemble des déplacements des sarriannais au sein de la commune et avec les communes environnantes.

Enfin, il est fondamental de rappeler que la RD950 à une importance centrale dans les habitudes de déplacements des sarriannais puisqu'elle relie les deux pôles urbains majeurs qui entourent la commune.

Infrastructures routières au sein de la commune de Sarrians

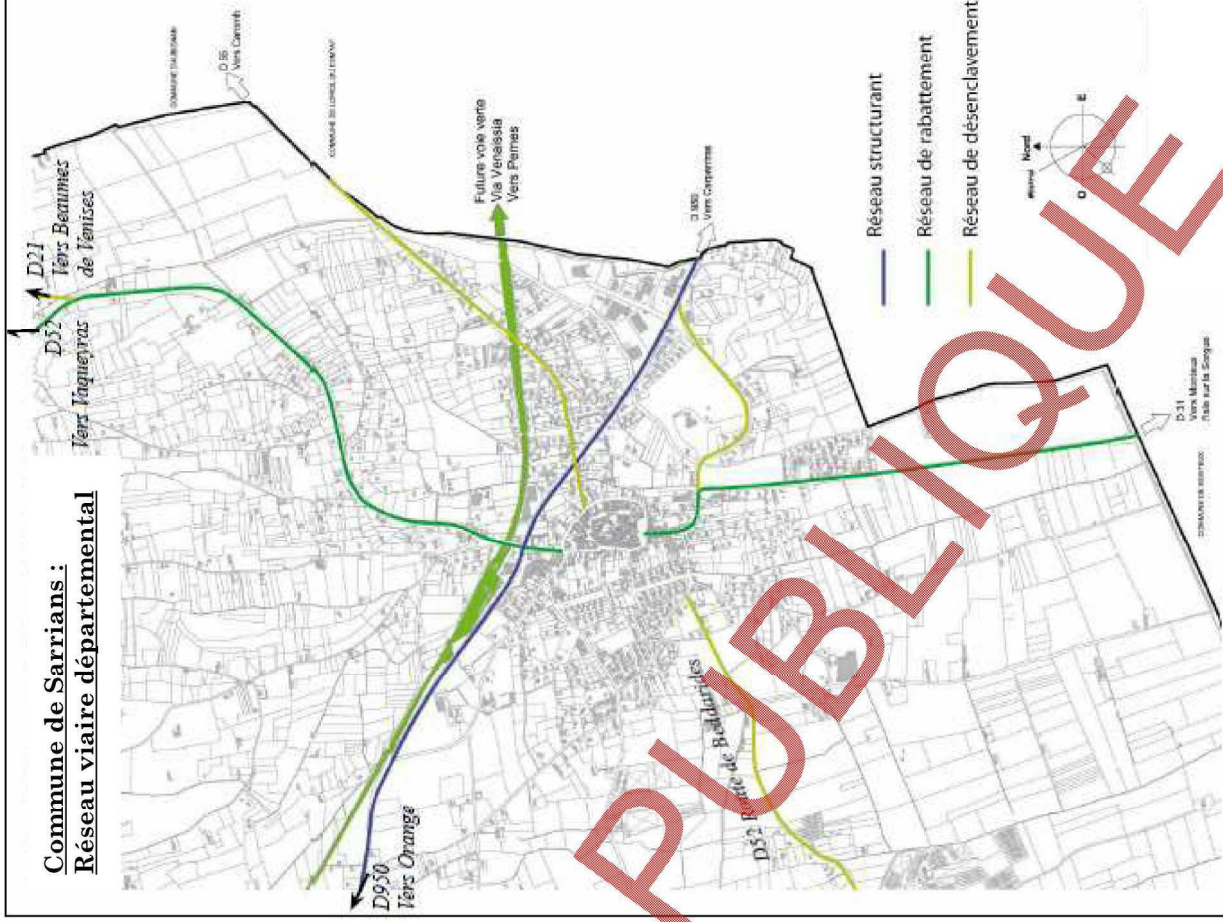


Plusieurs routes départementales irriguent le territoire communal. Elles sont classées en trois catégories correspondant à trois niveaux de réseau :

- Le réseau structurant assure, en complément du réseau des routes nationales, l'armature de base des routes départementales. Il constitue un réseau maillé de voies pénétrantes et de déviations d'agglomération. Le trafic de transit y est assuré dans les conditions optimum de sécurité : aucun accès n'y est autorisé. La D950 qui relie Orange et Carpentras fait partie de ce réseau structurant au niveau départemental.
- Le réseau de rabattement assure, par des liaisons de ville à ville, le rabattement de la circulation vers le réseau structurant. La D52, à partir du centre et en direction de Vacqueyras, fait partie de ce réseau, ainsi que la D31 vers Montoux.
- Le réseau de désenclavement correspond à l'ensemble des routes à faible trafic qui assurent le maillage des dessertes locales et de découverte des sites pittoresques. Les autres voies départementales traversant la commune font partie de ce réseau : D52 à partir du centre et en direction de Bédarrides, la D21 en direction de Baume de Venise et la D55 en direction d'Aubignan.

Le réseau communal, étroitement maillé assure la desserte locale.

Le projet de déviation Est doit permettre d'améliorer le transit entre la route de Montoux et le boulevard du Comtat Venaisin, en direction de la zone d'activités et la route de Vacqueyras. Il reste une traversée d'agglomération avec un passage particulièrement sensible au niveau du vallon de la Beaumette.



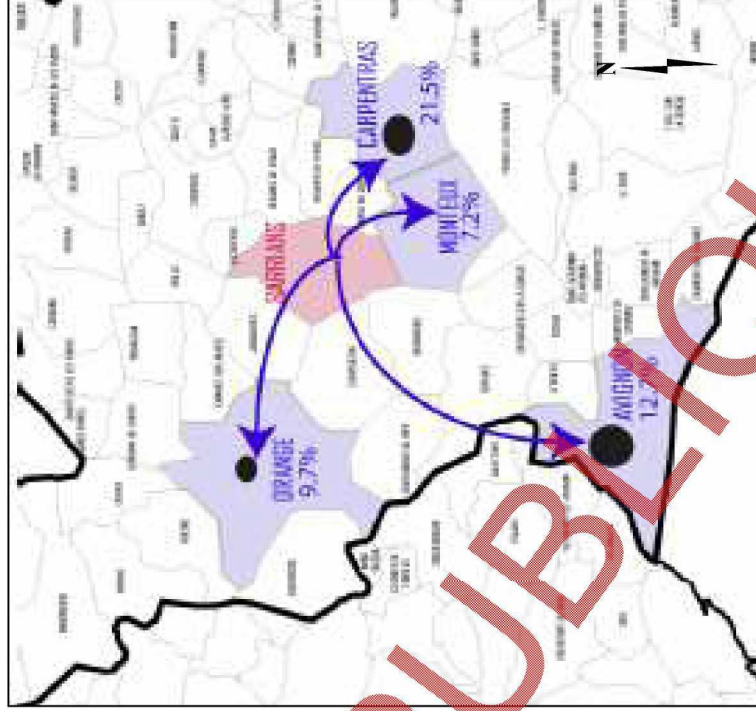


b) Les déplacements domicile-travail

	1990	1999	2008	2013
Population travaillant dans la commune	1141 (58%)	871 (42%)	883 (37.7%)	813 (33.5%)
Population travaillant hors de la commune	811 (42%)	1193 (58%)	1473 (62.3%)	1614 (66.5%)

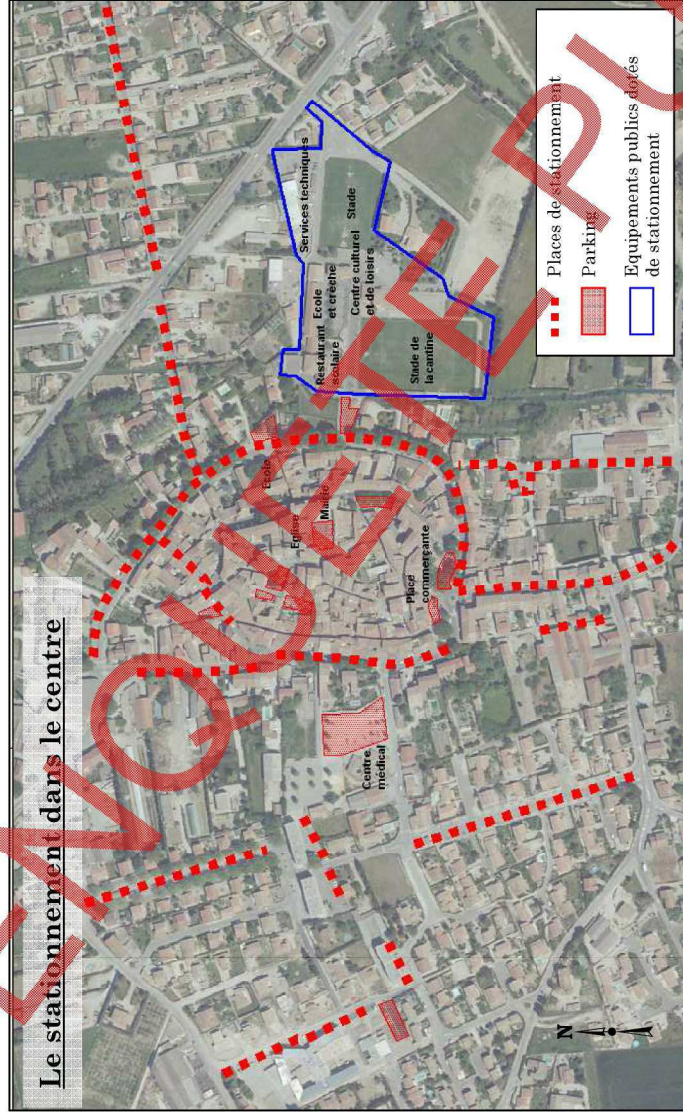
La part des personnes habitant et travaillant sur la commune a fortement et régulièrement baissé depuis 1990. La commune a de plus en plus une vocation résidentielle pour des populations travaillant principalement sur Carpentras, Avignon ou Orange.

Principales destinations des actifs avant un emploi





c) Le stationnement dans le centre



Le stationnement au sein du village de Sarrrians est une problématique pleinement intégrée par la commune. En effet, de nombreux parkings et espaces dédiés au stationnement sont recensés au sein du bourg ancien et dans sa périphérie immédiate.

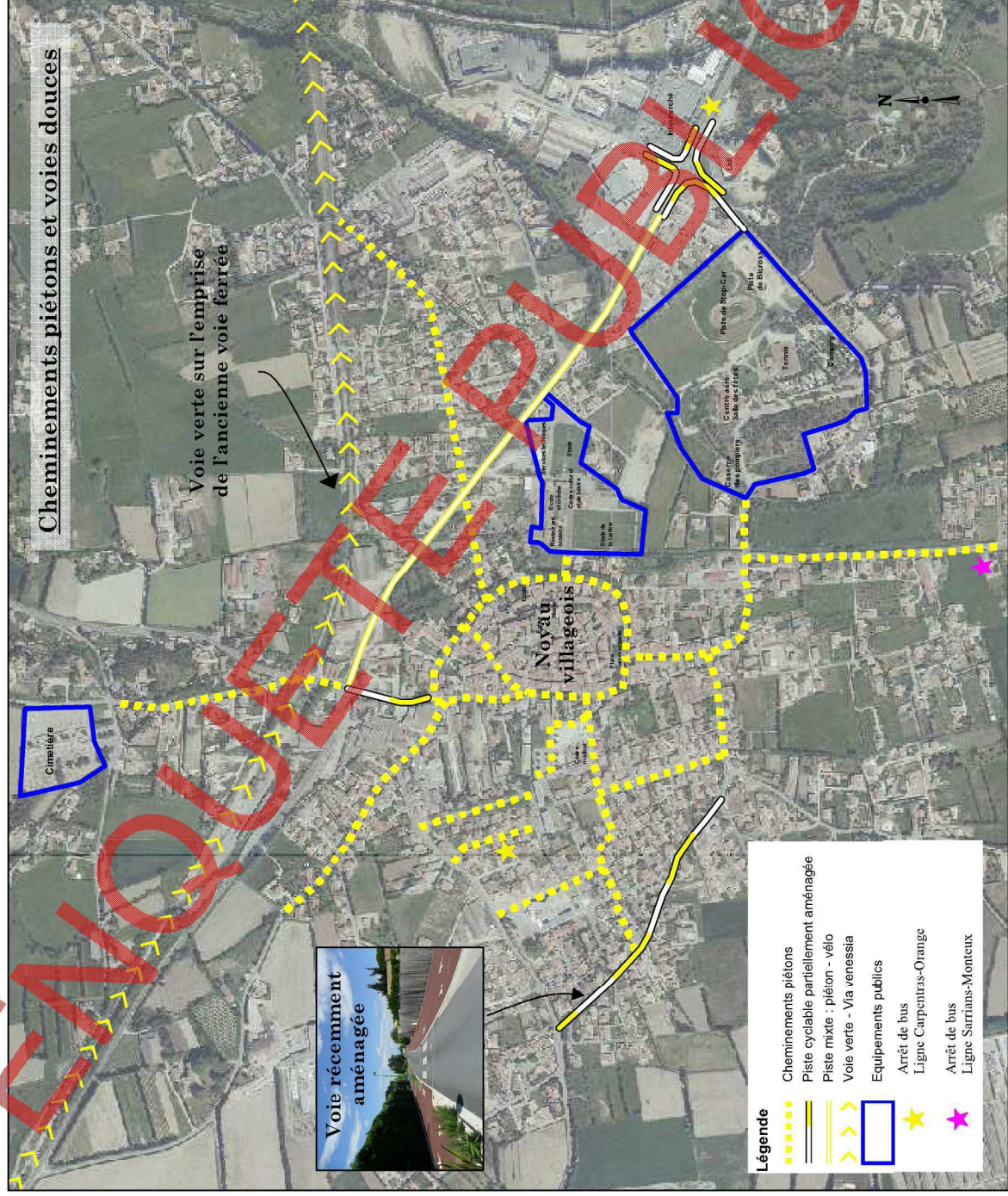
Ces espaces de stationnement sont localisés en pourtour du noyau villageois et au pied du vieux village. Ils permettent de faciliter la vie quotidienne des sarrriannais qui bénéficient, ainsi, de places de parking à proximité des commerces et des équipements municipaux. Tout récemment un parking a été aménagé, à proximité immédiate du centre et permet notamment de répondre aux besoins en stationnement du centre médical et des nouveaux logements collectifs qu'il dessert. De plus, les secteurs réservés aux équipements publics disposent de places de stationnement propres à leur usage.

En outre, la morphologie du centre villageois historique composée de ruelles étroites et souvent de pentes fortes, rend difficile tout stationnement des riverains. Aussi, à proximité de l'Eglise et de la mairie, la commune a pris le parti d'aménager un espace de stationnement en vue de permettre le stationnement des résidents à proximité de leur domicile.

Cette composante apparaît comme essentielle à l'échelle de la commune : de nombreux sarrriannais travaillent hors du territoire communal, leur garantir un stationnement facilité contribue à l'amélioration de leur cadre de vie favorisant, en partie, leur maintien au sein de la commune.



d) Les cheminements piétons et voies douces



Cette carte indique la présence des principaux cheminements piétons et voies douces, au sein de Sarrrians. On constate dans un premier temps que les chemins piétonniers sont présents sur la majeure partie du centre-ville. En effet, les commerces, services et équipements publics sont accessibles à pied, avec la présence de nombreux trottoirs et passages piétons sécurisés. D'autres cheminements piétons permettent également de relier les différents quartiers et lotissements au centre-ville.

Les voies douces (pistes cyclables) ne présentent pas de continuité entre elles. Il s'agit pour la plupart, d'opérations ponctuelles et liées à l'aménagement d'un nouveau quartier (création de la zone d'activités Sainte-Croix). De plus, on constate sur la route d'Orange, la RD950, la présence de trace d'une ancienne piste cyclable.



e) Les transports en commun

Compte tenu de sa localisation entre deux centres urbains importants à l'échelle du département, la commune de Sarrriens est plutôt bien desservie par le réseau de transport en commun qui parcourt le département de Vaucluse.

En effet, le territoire communal est relié à Carpentras et à Orange par le passage de la ligne 10 au cœur de la commune.

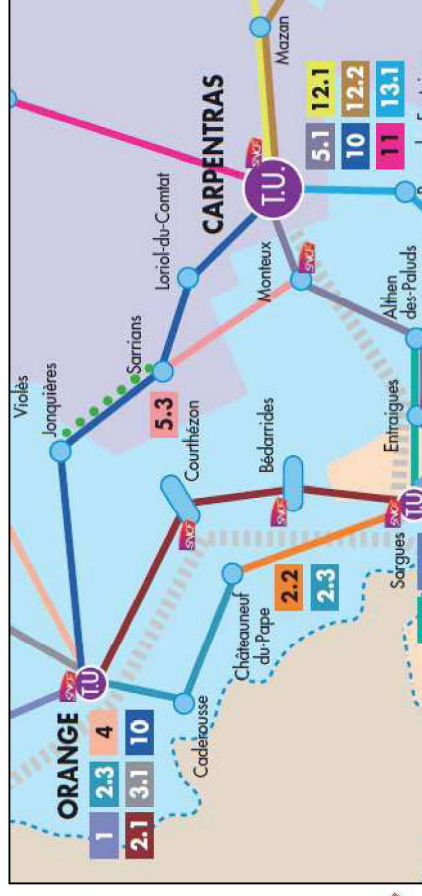
En outre, une ligne spécifique relie Sarrriens à la commune de Monteux où des correspondances sont possibles pour rejoindre Carpentras et le bassin de vie avignonnais.

Le réseau Trans-Cove permet à Sarrriens d'être desservis par la Ligne I Sarrriens Lorial du Comtat Carpentras.

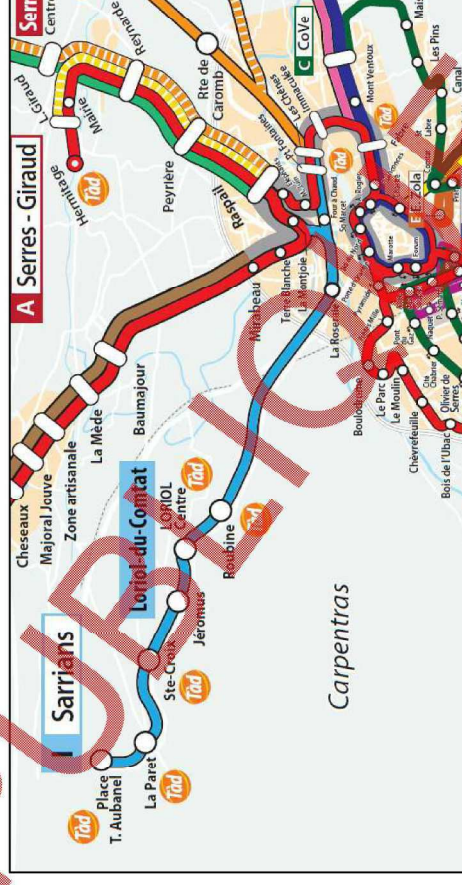
Sarrriens bénéficie aussi de La proximité de plusieurs gares SNCF : Orange, Courthézon, Monteux et Carpentras.

L'aéroport le plus proche est celui de Marseille-Provence, situé à Marignane, accessible en une heure depuis Sarrriens. Compte tenu de la position de cet aéroport sur l'échiquier national, un grand nombre de destinations sont offertes aux voyageurs aussi bien par des lignes régulières que par des vols « low-costs ». Les aéroports d'Avignon et de Nîmes offrent quelques destinations par des compagnies « low costs ».

Plan du réseau TransVaucluse : secteur Nord



Extrait Plan du réseau Trans COVE





I.4.2 – LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 impose aux communes ou à leurs groupements de délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif. La commune de Sarrians a établi un schéma directeur d'assainissement qui comprend un diagnostic des systèmes d'assainissement, un zonage et un programme d'assainissement.

a) Le réseau des eaux usées

Le réseau d'épuration existant est de type séparatif : des travaux d'amélioration du fonctionnement sont programmés afin de réduire les apports d'eau claires parasites permanentes et par temps de pluie. Les eaux usées collectées domestiques et industrielles (cave vinicole et industries agroalimentaires) sont traitées par la station d'épuration.

La compétence assainissement collectif, avec comme mission la collecte la dépollution et le transport, est assurée en régie directe par la commune de Sarrians.

b) Les caractéristiques de la station d'épuration

La station d'épuration de Sarrians possède une capacité nominale de 20 000 équivalents habitants (charge de pollution organique prévue de 1200 kg DB05/j et un débit de référence de 1720 m³/j). En 2014, la station est conforme en équipement, mais non-conforme en performance.

La station d'épuration est une station de type boues activées dont la capacité est satisfaisante. Elle reçoit les effluents des communes de Sarrians et de Vacqueyras.

En 2015, le débit entrant moyen est de 1720m³/j, la production de boues est de 37,9tMS/an, destinées au compostage à 100%.

La station d'épuration a fait l'objet de travaux de remise aux normes, fin 2007.

Elle présente un bon fonctionnement général avec néanmoins quelques dysfonctionnements, notamment en terme d'entrée d'eau parasite, qui devront être pris en compte pour la mettre en conformité avec les objectifs de qualité fixés sur le milieu récepteur et avec les contraintes réglementaires.

Collectivité	
Département	Vaucluse
Exploitant	Mairie de Sarrians
Station	Sarrians
Capacité	20 000 Equivalents habitants (Sarrians+Vacqueyras)
Milieu récepteur	La Grande Levade
Traitements appliqués à l'eau	
Eaux usées	Boues activées - Aération prolongée
Traitements appliqués aux sous-produits	
Boues	Déshydratation naturelle Valorisation agricole



c) L'assainissement non-collectif

En matière d'assainissement non collectif, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 reconnaît l'assainissement non collectif comme une solution à part entière et pour se faire et confie des compétences et des obligations nouvelles aux communes.

Les deux arrêtés d'application du 7 septembre 2009 définissent les prescriptions techniques relatives aux ouvrages d'assainissement non collectif ainsi que les modalités de mise en œuvre du contrôle.

1^{er} Arrêté :

Il fixe les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5

2^{ème} Arrêté :

Il fixe les modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Pour chaque installation d'un dispositif d'assainissement non collectif, une étude spécifique réalisée par un professionnel devra être jointe au dossier de permis de construire.

La commune de Sarrians n'est pas entièrement desservie par un réseau d'assainissement collectif. Par conséquent, plusieurs espaces au sein de la commune sont en assainissement autonome.

La commune n'est donc pas propriétaire des installations que chaque particulier doit installer pour traiter ses eaux usées. La collectivité a cependant l'obligation d'assurer le contrôle de ses installations au moment de leur mise en place et tout au long de leur existence.

La compétence de l'assainissement non collectif est assurée en régie directe par la commune de Sarrians.

I.4.3 – LE RESEAU D'EAU POTABLE

La commune est desservie par le réseau public exploité en régie communale, dont les ressources sont situées sur le territoire de la commune.

La commune de Sarrians a confié au bureau d'études SAFEGE la réalisation de son schéma directeur d'eau potable. Ce document a mis en évidence les éléments ci-après.

Le réseau de distribution d'eau potable comprend :

Stockage

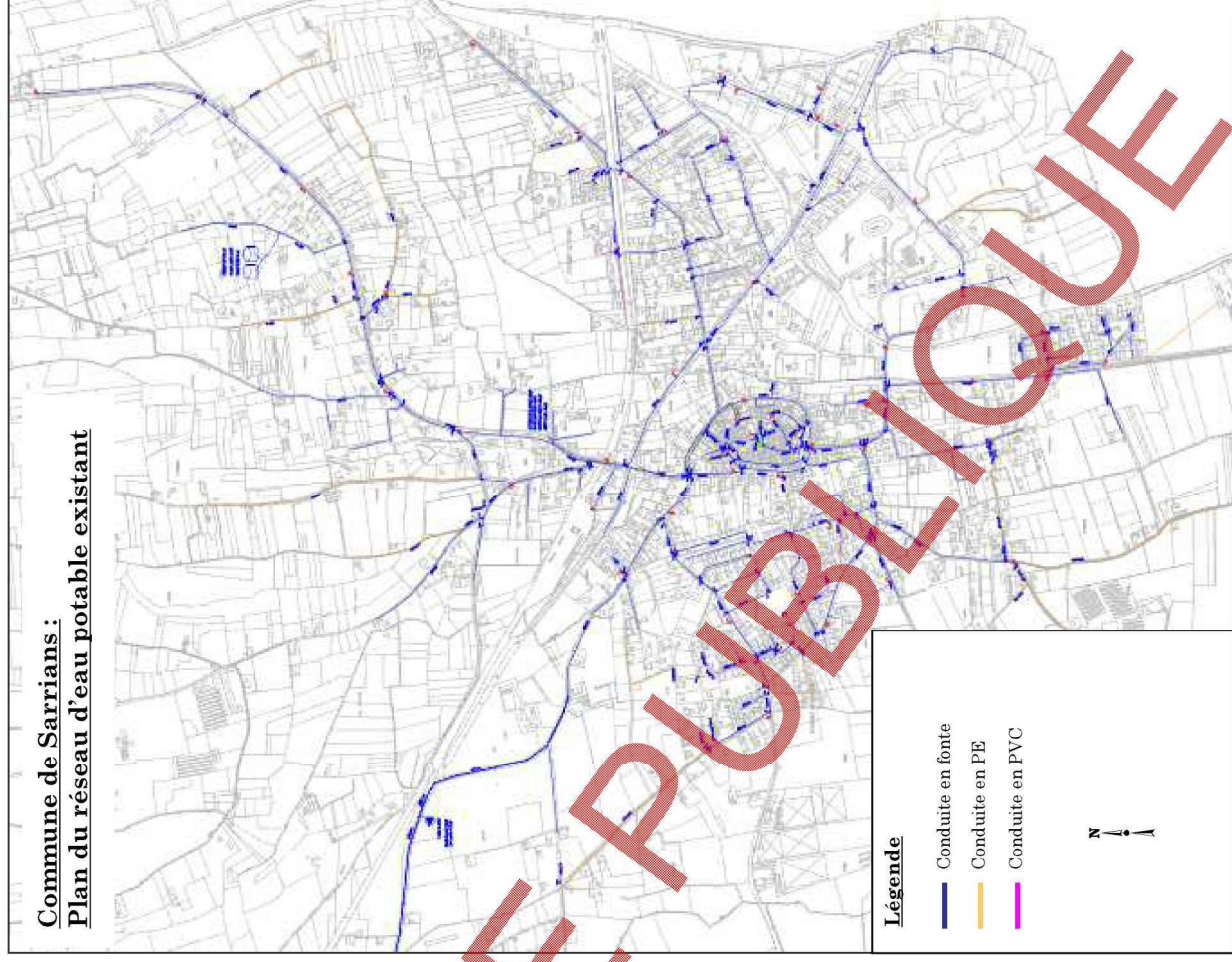
- Réservoir de Sarrians La Crôte (2 x 300 m³), Traitement
- 2 stations de Chloration gazeuse
- 1 station de traitement UV

La commune de Sarrians possède un unique réservoir de stockage d'eau potable. Ce réservoir est situé au quartier de la Crôte à 72 m NGF. Il a été mis en service en 1971. L'ouvrage est constitué de deux cuves d'un volume total de 300 m³, soit un volume total de stockage de 600 m³.

Réseau

- Adduction - distribution : 5,5 km,
- Linéaire total : 45,6 km,
- 2 056 abonnés.

De façon générale, les conduites sont en fonte. Cependant, certains tronçons du réseau sont en PVC (quartier des Sablons essentiellement) et on trouve ponctuellement du PEHD. Ce réseau permet une alimentation directe de la commune par les forages du Plan et de Saint Jean et permet également l'alimentation du réservoir de la Crôte.



Ressources

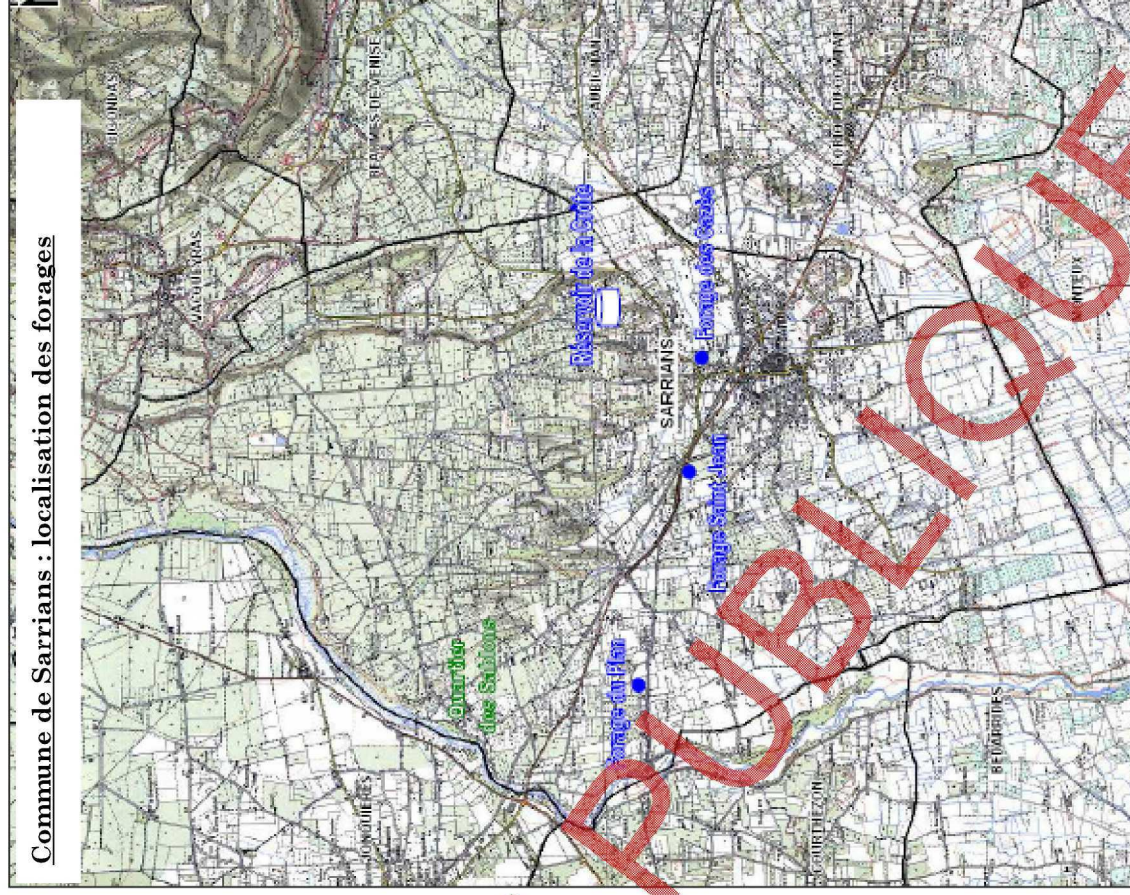
- Forage du Plan (90 m³/h, 800 m³/jour), situé dans la nappe alluviale de l'Ouvèze,
- Forage de Saint Jean (50 m³/h, 800 m³/jour), situé dans la nappe alluviale de l'Ouvèze,
- Forage des Cazés (63 m³/h, 500 m³/jour), situé dans la nappe de l'aquifère alluvial profond (sables miocènes du bassin de Carpentras).

Ainsi, la commune dispose de quatre ressources en eau, les forages de Saint-Jean, du Plan, des Cazés et des Ecoles. Il est rappelé qu'à l'heure actuelle le forage des Cazés et celui des Ecoles n'alimentent pas la commune. En effet, l'eau de ces forages fait l'objet d'une concentration en fer dissous trop élevée (1400 µg/l en juillet 1998 et juin 2005). La DDASS recommande à la commune de ne pas utiliser cette eau pour la consommation humaine sans traitement préalable. Pour le moment, la mairie a pris le parti de ne pas les utiliser étant donné que le système de filtration n'est pas en place.

La commune est autorisée à prélever dans la nappe les volumes suivants :

- forage Saint-Jean : 800 m³/j
- forage du Plan : 800 m³/j
- forage des Cazés : 500 m³/j

Soit un total de 2100 m³/j, dont 1600 m³/j sont exploitables à l'heure actuelle. La consommation brute de la commune, soit : y compris les fuites, les chasses automatiques, les fontaines, etc..., s'élevait à 224 279 m³ en 2014.



Commune de Sarrrians : localisation des forages

Rendement et fuite du réseau

En 2015, l'indice linéaire des pertes en réseau est de 4.1 m³/j/km, ramenant le rendement de Sarrrians brut à 76,9%. Pour information, un bon rendement de réseau se situe aux alentours de 75%-80 %.

➡ **On peut donc considérer qu'en 2015, le rendement de Sarrrians est satisfaisant.**

I.4.4 – LE RESEAU DES EAUX PLUVIALES

Le centre ville de Sarrrians et les secteurs à l'ouest du village sont drainés par trois grandes mayres :

- la mayre de Freyssemiane
- le Reynardin
- le canal du Moulin

Les eaux pluviales sont récupérées, comme l'ensemble des eaux de ruissellement de la commune, par la Grande Levade, cours d'eau endigué cheminant dans la plaine au sud du village et qui se rejette en aval dans l'Ouvèze, sur la commune de Bédarrides.

La mayre de Freyssemiane récupère les eaux de ruissellement de la partie Est de Sarrrians ainsi que la majeure partie du ruissellement drainé en amont de la voie ferrée par la Mayre de Piécard notamment. La Mayre de Piécard récupère les eaux des coteaux ouest en amont de la voie ferrée. En aval, elle longe le boulevard elle longe le boulevard du Comté d'Orange (fossé à ciel ouvert) puis devient canalisée lors de sa traversée en centre ville pour rejoindre la Mayre de Freyssemiane. En amont de la jonction avec le boulevard Roumanille se situe un ouvrage de décharge vers le Reynardin.

Le Reynardin récupère les eaux de ruissellement de la partie Ouest de Sarrrians ainsi que les eaux de surverse de la Mayre de Piécard au droit du boulevard Roumanille. Il est composé d'une canalisation enterrée lors de sa traversée du centre ville puis d'un fossé à ciel ouvert dans la plaine aval.

Le canal du Moulin draine la plaine non urbanisée située à l'Ouest du village. Il constitue également un canal d'alimentation pour l'irrigation du secteur. Dans sa partie aval, il est endigué, si bien qu'il ne reçoit que très peu d'eau de ruissellement des terres voisines.

Le réseau secondaire

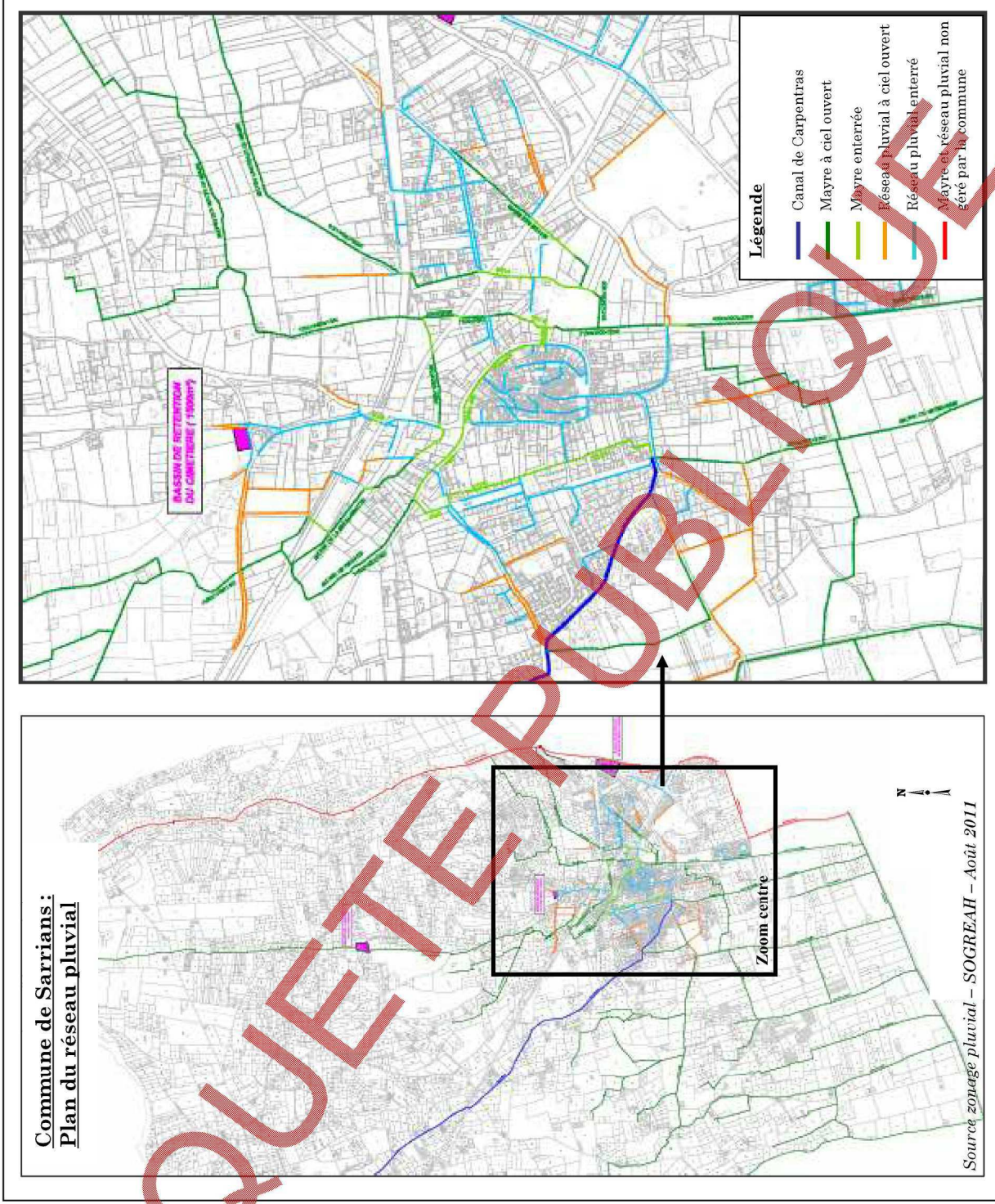
Le réseau pluvial du centre ville est composé essentiellement de canalisations enterrées, se rejetant dans les Mayres de Freyssemiane et du Reynardin.

A l'ouest du village, le réseau, nettement moins dense, est essentiellement constitué de fossés de bords de route peu profonds. Le pendage des eaux est globalement orienté Est-Ouest. Les fossés de bords de route se rejettent dans la Mayre de Piécard et le reynardin.

Les bassins de rétention

Afin de réduire la pointe de débit arrivant en centre ville, six bassins de rétentions sont envisagés ou ont été réalisés en amont du centre ville de Sarrrians sur les Mayre de Piécard et de Freyssemiane.

La commune de Sarrrians assure en régie directe la gestion du réseau pluvial. Le schéma directeur des eaux pluviales dates de 1999.





I.4.5 – LE SERVICE INCENDIE

La commune de Sarrigans est équipée d'environ 72 poteaux incendie répartis sur l'ensemble de la commune. Une réserve incendie de 400 m³ non raccordée au réseau d'eau potable est en place à proximité de l'Intermarché.

Le bilan réalisé en 2011 par les Services de Défense Incendie a permis de comptabiliser 24 poteaux incendie ne répondant pas aux normes (débit < 60 m³/h) et 1 poteau incendie hors service.

N° d'identification	Débit m ³ /h	Diamètre canalisation
1	118	100
2	81	100
3	232	100
4	40	125
5	161	100
6	83	100
7	93	100
8	113	100
9	97	100
10	102	100
21	36	100
22	47	100
23	29	100
24	61	125
25	85	125
26	32	100
27	29	100

N° d'identification	Débit m ³ /h	Diamètre canalisation
11	166	100
12	188	100
13	93	100
14	132	100
15	81	100
16	145	100
17	92	100
18	99	100
19	80	100
20	35	100
47	65	100
48	87	100
49	102	100
50	55	100
51	86	100
52	69	100
53	91	100



Titre I – Bilan de l'existant, analyse des besoins

28	24	100	54	134	100
29	32	100	55	44	100
30	45	100	56	49	100
31	64	100	57	156	100
32	65	100	58	36	125
33	98	100	59	67	100
34	93	100	60	48	100
35	106	100	61	100	100
36	106	100	62	32	100
37	91	100	63	89	100
38	44	100	64	70	100
39	50	100	65	140	100
40	0	100	66	34	100
41	55	100	67	107	100
42	56	100	68	76	100
43	76	100	69	66	100
44	45	100	70	102	100
45	63	100	71	51	100
46	69	100	72	46	100

I.4.6 – LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

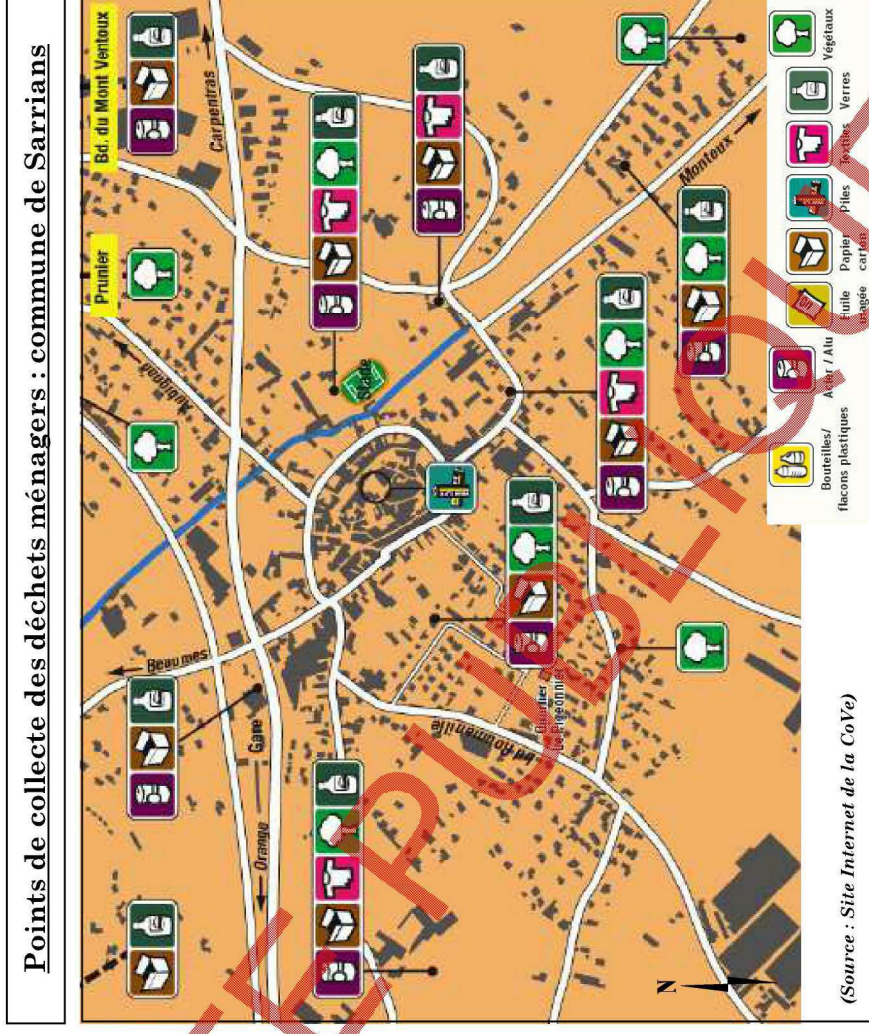
Le service de collecte et d'élimination des déchets est assuré par la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin. C'est donc la CoVe qui met en œuvre le ramassage des déchets (sélectifs, et ordures ménagères), qui gère leur traitement et leur élimination.

La Communauté d'agglomération gère deux types de déchets : les déchets collectés et les déchets portés en déchetterie.

Les différents types de déchets collectés sont :

- Les déchets ménagers ou résiduels : tous les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et des bureaux, les balayures et résidus divers ;
- Les journaux, revues, magazines, papiers ;
- Les emballages ménagers : bouteilles en plastique, flacons en plastique, bouteilles d'eau, boîtes de conserve en métal, cartons d'emballages et briques alimentaires ;
- Les fermentescibles ou alimentaires compostables : les épluchures de fruits et légumes, les restes de repas, coquilles d'œufs, mouchoirs en papier, fleurs...

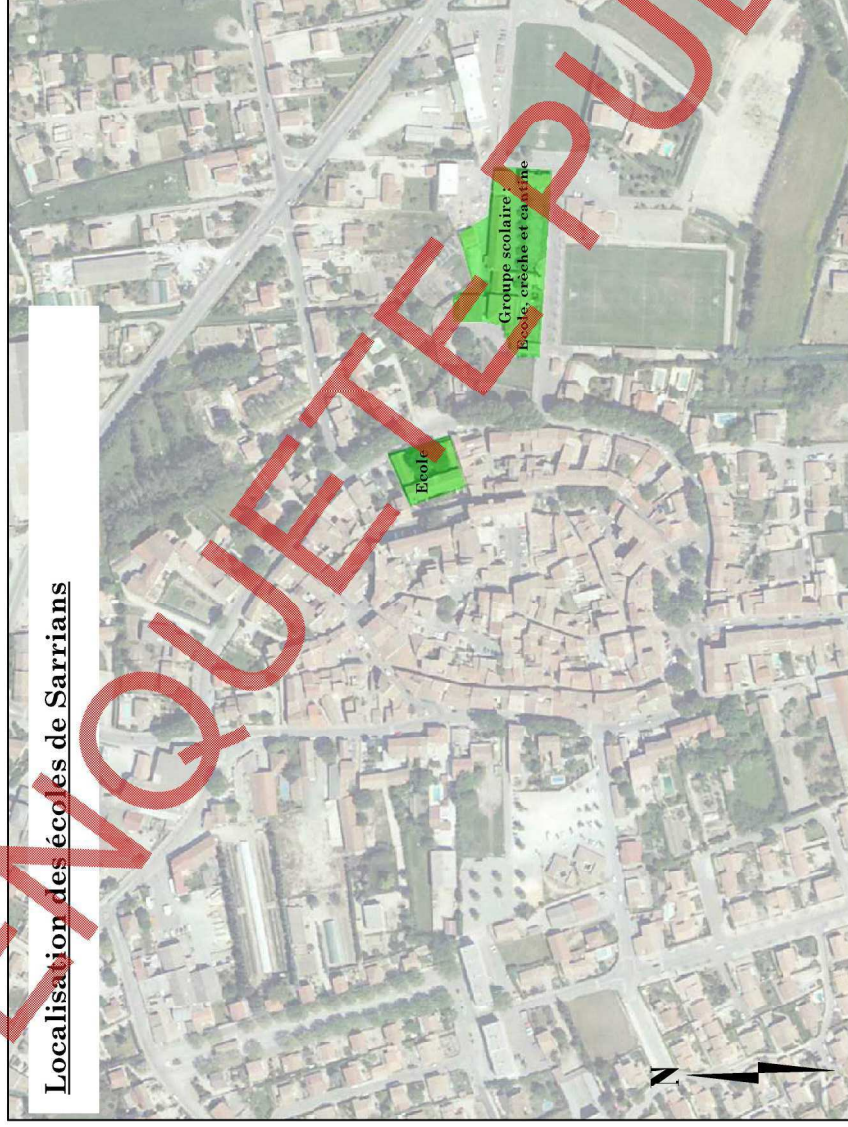
Par ailleurs, en vue de permettre un développement durable du territoire de la CoVe, 127 points proprement, 1 composterie et 71 points de collecte de déchets végétaux ont été installés. Ce recyclage repose avant tout sur un apport volontaire, faisant des habitants les garants de la collecte sélective des déchets.





I.4.7 – LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Localisation des écoles de Sarrrians



(Source : Mairie)

La commune de Sarrrians bénéficie de la présence en son sein de deux écoles maternelles (l'école des Sablons et l'école des petits Mousseux) et de deux écoles primaires (l'école Paul Cézanne et l'école Marie Mauron). Actuellement, ces écoles sont proches de la saturation. Aussi, un projet de création d'un nouveau groupe scolaire devrait être intégré à la réflexion de la commune.

Trois de ces écoles sont situées à proximité du centre villageois. Une des deux écoles maternelles est située au sein du hameau des Sablons (à l'Ouest du cœur villageois, à proximité de la commune de Jonquières).

Les collèges Alphonse Daudet, Henri Fabre et François Raspail à Carpentras et Alphonse Sylve à Monteux sont les plus proches de la commune. La poursuite des études s'effectue, généralement, au Lycée Victor Hugo à Carpentras.



Un restaurant scolaire, un service de garde péri-scolaire et une crèche sont à la disposition des jeunes et des plus jeunes sarrriannais.